

Master 1 DROIT

Examens du 2^e semestre 2013/14
Session 1

Procédures civiles d'exécution

Philippe HOONAKKER

Traiter les questions suivantes :

1. Définissez l'expulsion et précisez ce qui la caractérise par rapport aux autres procédures civiles d'exécution.

(4 points)

2. Le 18 mars 2014, agissant en vertu d'une autorisation délivrée par un juge de l'exécution, Gaston fait pratiquer une saisie conservatoire entre les mains de Gustave, sur un tableau appartenant à Gilles, son débiteur. Le 26 mars 2014, la saisie conservatoire est dénoncée au débiteur et le surlendemain Gaston l'assigne en référé. Par une ordonnance rendue le 21 avril 2014, le juge des référés se déclare incompétent et renvoie la procédure devant le juge territorialement compétent. Souhaitant contester la saisie conservatoire, Gilles vous demande de vérifier si toutes les formalités ont été accomplies dans les délais prescrits et de lui indiquer les sanctions encourues.

(6 points)

3. La vente des biens mobiliers corporels saisis.

(10 points)

Durée : 1 heure.

Document(s) autorisé(s) : Aucun

Matériel autorisé : Aucun